



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 6030 du 20/01/2017

Label européen des langues - Appel à projets 2017

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental, secondaire, supérieur, promotion sociale

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- du 20 janvier 2017 au 8 mars 2017

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 8 mars 2017 à midi
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Label européen des Langues 2017

#### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale.

#### Pour information :

- Aux Pouvoirs organisateurs ;
- Aux inspecteurs de l'enseignement ;
- Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Préfets et coordonnateurs de zone.

#### Signataire

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général  
Administration : Secrétariat général

#### Personnes de contact

Service ou Association : Direction des Relations Internationales, Fédération Wallonie-Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
SCHREUER Bernadette	02 413 29 68	Bernadette.schreuer@cfwb.be

Bruxelles, le 11 janvier 2017

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint les informations pratiques permettant à votre organisme de participer au concours « Label européen des langues », Appel 2017.

Pour mémoire, le Label européen des langues, co-organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FOREM, Bruxelles-Formation, l'AEF-Europe et Epale, sur l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, a pour objectif de contribuer à stimuler l'intérêt pour l'apprentissage des langues en distinguant des projets novateurs à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Pour 2017, les projets devront répondre à au moins une des priorités suivantes, à savoir les deux priorités européennes :

- "Des établissements scolaires et des classes multilingues : s'ouvrir à la diversité dans les établissements scolaires" ;
- "Une société favorable aux langues – l'apprentissage informel des langues" ;

et la priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- "Les initiatives et dispositifs innovants permettant aux immigrés d'acquérir les compétences linguistiques et culturelles à des fins d'insertion socio-professionnelles".

Les associations d'insertion socio-professionnelles et les mouvements de jeunesse seront également éligibles.

J'attire votre attention sur le fait que seuls les projets **déjà en cours de réalisation ou terminés** seront éligibles.

Il est à souligner que, **l'octroi du Label sera accompagné d'un prix** permettant l'achat de matériel pédagogique.

J'attire également votre attention sur le fait que la date limite de remise des projets a été fixée au **8 mars 2017, à midi au plus tard**, selon les modalités énoncées dans les deux documents ci-joints.

La cérémonie de remise des Labels aura lieu le **10 mai 2017** au BIP, Place Royale à Bruxelles.

Je vous remercie pour votre collaboration.

**Le Secrétaire général,**

**Frédéric Delcor**